

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Assainissement de la Région d'Arveyres

Siège social :

Mairie – 33 500 ARVEYRES

Bureaux :

12 bis, Route de Libourne – 33750 ST-GERMAIN-DU PUCH

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 033-200099851-20260924-AEPPV06_2026-AU

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2026

EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Date de la convocation : 24 juin 2026

L'an deux mil vingt et six, le 30 du mois de juin à 18h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire au Bâtiment Syndical à SAINT GERMAIN DU PUCH, sous la présidence de Madame **Eve RIBES**, Présidente du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Arveyres.

MEMBRES PRESENTS	POUVOIR DE
MERLET Quentin	
DUPUY MOREL Sylvie	
LE BLOND DU PLOUY Emmanuel	
THARAUD Hervé	
BOISARD Joachim	
BLOT Eric	
CHAGNEAU Romuald	
NORMAND Pierre-Henri	
MAUREY Ludovic	
CHATAIGNER Luca	
CATENAT Stéphanie	
BAGGIO Jean-Marie	
LELEU Pascal	
FABERES Denis	
POIRIER Nicolas	COUREGE Matthieu
VIANDON Catherine	
CONCAUD Patrick	
SIRACUSA Laurent	
WICART Samuel	
GRIM Benoît	
RIBES Eve	
SUCCO Eric	

Invités excusés :

- Madame **Juliette HEURTEBIS** - Vice-présidente à l'eau, à l'assainissement et à la transition écologique – CALI
- Monsieur **Jean-François STARCK** – SOCAMA Ingénierie

Assistait à la réunion :

- Monsieur **Nicolas EVEN** – Directeur.

- Ordre du jour :

Approbation du PV du 04 juin 2026	
Délibérations	
<i>Numéro</i>	<i>Objet</i>
AEP 031/2026	Recherche de fuite - Prestation de service
AEP 032/2026	Attribution de Marchés : - Etude en eau potable : Diagnostic 4 forages
AC 013/2026	- Etude en assainissement collectif : Diagnostics périodiques – GENISSAC / MOULON / NERIGEAN
AC 014/2026	- Travaux en assainissement collectif : Secteur Hondeyre – IZON
Questions diverses	

A dix-huit heures,

Madame **Eve RIBES** ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux délégué(e)s.

Elle rappelle que les conditions de quorum et de pouvoir ne sont plus sous contraintes sanitaires et précise que le quorum est atteint (voir page 1).

Comme indiqué dans le PV du 30 novembre 2021, les séances des Comités Syndicaux seront enregistrés afin d'assurer une restitution intégrale des débats.

Madame la **Présidente** souligne que des chevalets nominatifs permettent d'identifier les membres de l'Assemblée.

Madame la **Présidente** rappelle que le groupe WhatsApp – CONSEIL SYNDICAL – créé pour permettre aux délégués titulaires de confirmer leur présence aux réunions a de nouveau bien fonctionné.

Désignation du secrétaire de séance

-

Accueil Clientèle - SUEZ

-

Economisons la ressource en eau – Matériels Hydro-Economes / Consommations communales / REUT

-

Approbation du PV

Madame la Présidente fait appel à candidature pour assurer le secrétariat de la séance. A défaut de candidat, une désignation par ordre alphabétique des communes présentes est proposée.

Madame **Stéphanie CATENAT** déléguée de ESPIET est volontaire pour assumer la tâche de secrétaire de séance.

Il est alors procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la séance.

SUEZ : Accueil Clientèle – Facturation

Madame la **Présidente** donne la parole à Monsieur le **Directeur** pour évoquer l'Accueil Clientèle mis en place par le Délégué.

Monsieur le **Directeur** informe les membres présents qu'un Accueil Clientèle SUEZ est une nouvelle fois mis en place dans les locaux du Syndicat les jeudis 30 juillet et 06 août 2026 pour répondre au mieux aux interrogations des usagers sur la facturation (mensualisation, remise sur fuite, erreur d'adresse, ...) et la télérelève.

Il a été proposé à l'ensemble des communes de bien vouloir relayer cette information.

Actualités

SUEZ : Accueil Clientèle - Facturation

Un accueil clientèle de SUEZ EAU FRANCE est mis en place
les **jeudis 30 juillet et 06 août 2026** de **8h30 - 12h00** et de **13h00 - 16h30**
dans nos locaux :

12 bis, Route de Libourne
33750 SAINT GERMAIN DU PUCH

Les usagers souhaitant obtenir des informations en lien avec la
facturation (mensualisation, remise sur fuite, ...) pourront rencontrer
un interlocuteur dédié aux jours et aux heures référencés ci-dessus.

**Information relayée via la facture d'eau (encart message personnel)
et via Panneau Pocket**

Economisons la ressource en eau - Matériels Hydro-Economes

Madame la **Présidente** donne la parole à Monsieur le **Directeur** pour faire un point sur la démarche – Economisons la ressource en eau - Matériels Hydro-Economes.

Monsieur le **Directeur** indique que suite au dernier Bureau Syndical, les MHE seront fournis aux communes volontaires afin qu'elles puissent les remettre à leur administré. Une information et un accompagnement des services de notre collectivité seront proposés et des permanences sur site seront possibles.

Actualités

Economisons la ressource en eau – Matériels hydro-économiques

- **Poursuite de la distribution de matériels hydro-économiques (MHE)** dans nos locaux et dans les communes à compter de septembre 2026 :
 - Mise à disposition pour les communes volontaires de MHE à l'attention des administrés-usagers de l'eau potable
 - Information et accompagnement pour nos services pour expliciter les MHE et bien appréhender les besoins des usagers
 - Possibilité de permanence sur site pour assurer les distributions



6

Economisons la ressource en eau – Consommations communales

Madame la **Présidente** donne la parole à Monsieur le **Directeur** pour faire un point sur la démarche – Economisons la ressource en eau - Consommations communales.

Monsieur le **Directeur** indique qu'il s'agit d'analyser et d'étudier les consommations communales pour optimiser les usages. Pour ce faire, Joachim BOISARD – 2^{ème} Vice-président viendra à votre rencontre (Maires et Délégués) pour assurer un accompagnement technique épaulé par le SMEGREG. De plus, un axe de réflexion sur la sécurisation des DECI est identifié pour proscrire les vols et mettre à disposition des bornes de puisage (1 est en service sur VAYRES) pour répondre à certains besoins (entreprises de voirie, ...). Une seconde borne est prévue dans le contrat de délégation et sera prochainement mise en place.

Actualités

Economisons la ressource en eau – Consommations communales

- **Analyse** de l'ensemble des **consommations communales** pour identifier **des points d'optimisation** :
 - Réduction des volumes (renouvellement d'équipements, ...)
 - Recours à une solution alternative (forage, récupération d'eaux pluviales, REUT, ...)
- **Rencontre avec les élus communaux (maire, délégué syndical, ...) dès juillet 2026** pour assurer un **accompagnement technique** :
 - Sollicitation du SMEGREG pour les retours d'expérience et pour garantir le cadre réglementaire
- **Sécurisation des DECI (poteau et borne incendie)** :
 - Proscrire les vols d'eau (dispositif de sécurisation)
 - Installer d'autre(s) borne(s) de puisage

7

Madame la **Présidente** donne la parole à Joachim BOISARD.

Joachim BOISARD souhaite rencontrer les maires et les délégués, à compter du mois de juillet, pour optimiser et rationaliser les usages de l'eau. Il souligne que les collectivités doivent être exemplaires sur le sujet de la protection de la ressource et que toutes les économies sont importantes. Il précise que le SMEGREG accompagnera cette démarche en faisant profiter la commune de son expertise sur des référentiels de consommation et des évolutions de pratique.

Monsieur le **Directeur** complète en soulignant qu'il peut être intéressant pour les nouveaux élus de mieux connaître ce patrimoine pour engager les démarches en lien avec cette problématique.

Joachim BOISARD indique également que l'accompagnement portera sur l'outil TSME (Tout Sur Mon Eau) pour bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités de cet outil de suivi des consommations. Il prend l'exemple du week-end de canicule au cours duquel la consommation de la Salle des Fêtes de CADARSAC a fortement augmenté à cause d'un brumisateur.

Emmanuel LE BLOND DU PLOUY prend l'exemple du Syndicat de BONNETAN qui a été confronté à des ruptures de distribution d'eau sur les dernières périodes de canicule.

Madame la **Présidente** rappelle qu'une information à l'attention de nos communes a été transmise pour rassurer les élus sur la garantie de distribution durant cette épisode caniculaire compte-tenu du nombre et du dimensionnement de nos ouvrages (forages, réservoirs, ...).

Economisons la ressource en eau – REUT

Madame la **Présidente** donne la parole à Monsieur le **Directeur** pour faire un point sur la démarche – Economisons la ressource en eau - REUT.

Actualités

Economisons la ressource en eau – Etude REUT

- **Etude prévue** dans le cadre du Contrat DSP Assainissement sur **1 site** étendu à **2**
- **2 sites sélectionnés (gisements) pour les volumes traités et la qualité des rejets :**
 - STEP VAYRES – 4500 EH
 - STEP SAINT QUENTIN DE BARON – 6000 EH
- **Identifier les usages :**
 - Qualité de l'eau à respecter
 - Besoin de stockage
 - Pérennité des besoins en eau

8

Madame la **Présidente** souligne la complexité de mettre en place une REUT compte-tenu des contraintes techniques et réglementaires actuelles.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 04 juin 2026

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du 04 juin 2026.

La **Présidente** remercie l'assemblée et le secrétaire de séance **Eric BLOT**.

Attribution de marché de prestation de service

AEP n°031/2026 – Recherche de fuite – Prestation de service

Objet :

Madame la **Présidente** rappelle aux membres du Comité Syndical les enjeux de protection de la ressource en eau potable conditionnent la satisfaction des besoins de nos usagers et le développement du territoire. Le plan d'actions engagé prévoit de nombreux investissements pour assurer un renouvellement exhaustif du réseau d'eau potable ayant pour objectif d'améliorer la performance du réseau d'eau potable.

La **Présidente** demande à Monsieur le Directeur d'explicitier la prestation de service LEAKIMITED visant à réaliser une campagne ciblée de recherche de fuites.

Monsieur le Directeur précise que la recherche de fuite est sous la responsabilité du délégataire dans le cadre des engagements contractuels. Il indique que les résultats des exercices passés ont amené la collectivité à recourir à une mission spécifique par un prestataire extérieur.

Monsieur le Directeur rappelle les objectifs de maîtrise des prélèvements à l'horizon 2027 et 2032.

Délibération n° **AEP 031-2026** Attribution de marché de prestation – Recherche de fuite

Votre objectif : reprendre la maîtrise de vos prélèvements

Réduire les volumes prélevés pour repasser sous le seuil réglementaire – et rouvrir votre capacité à urbaniser.



10

Monsieur le Directeur rappelle le bilan 2025 de la campagne de recherche de fuites réalisée par la société LEAKIMITED. Il décrit les résultats par secteurs investigués et bilan global de -56%.

Délibération n° **AEP 031-2026**
Attribution de marché de prestation – Recherche de fuite

Bilan 2025

Bilan de la campagne de recherche de fuites



Temps

2 semaines en Septembre

Bilan

17 fuites

Typologie

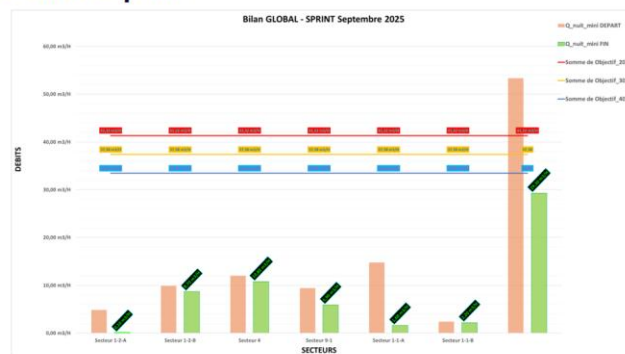
2 sur canalisations | 12 sur branchements | 3 sur accessoires

11

Délibération n° **AEP 031-2026**
Attribution de marché de prestation – Recherche de fuite

Bilan 2025

Bilan Global Sprint



12

Délibération n° **AEP 031-2026**
Attribution de marché de prestation – Recherche de fuite

Bilan 2025

Bilan Sprint : - 56%



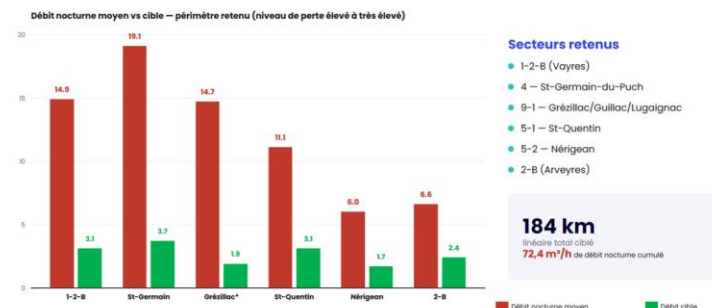
13

Monsieur le Directeur présente les 6 secteurs retenus pour 2026 pour réaliser la recherche de fuite.

Délibération n° **AEP 031-2026**

Attribution de marché de prestation – Recherche de fuite

État des lieux – Secteurs prioritaires



14

Monsieur le Directeur décrit l'état des lieux et le contexte d'intervention avec des secteurs identifiés pour la recherche de fuite 2026. Les débits de nuit mesurés de 121,6 m³/h correspondent à des consommations nocturnes en faible quantité par rapport aux fuites. Le débit cible de 38,1 m³/h ne pourra être atteint quand étant efficace sur les recherches (LEAKMITED) et les réparations (SUEZ).

Délibération n° **AEP 031-2026**

Attribution de marché de prestation – Recherche de fuite

État des lieux – contexte



Taille du réseau

457 km

Sectorisation

12 secteurs

Rendement primaire

68,0%

Rendement net

73,2%

Débits de nuit

121,6 m³/h

Débit cible

38,1 m³/h

15

Monsieur le Directeur explicite les paliers de rémunération en fonction de la réduction de fuite réalisée par la société LEAKMITED sur la recherche de fuite.

Délibération n° AEP 031-2026
Attribution de marché de prestation – Recherche de fuite

Sprint Solution – Rémunération à la performance

Diminution < 20%	0 € / km
Diminution 20-30%	175 € / km
Diminution 30-40%	200 € / km
Diminution > 40%	225 € / km

Cible à confirmer selon le volume de débit de nuit et de pertes incompressibles



Devis : 42 075,00 € HT (montant maximum)

16

Monsieur le Directeur explicite l’impact direct sur les prélèvements et la projection sur le rendement de réseau.

Délibération n° AEP 031-2026
Attribution de marché de prestation – Recherche de fuite

L’impact direct sur votre prélèvement (187 km investigués)



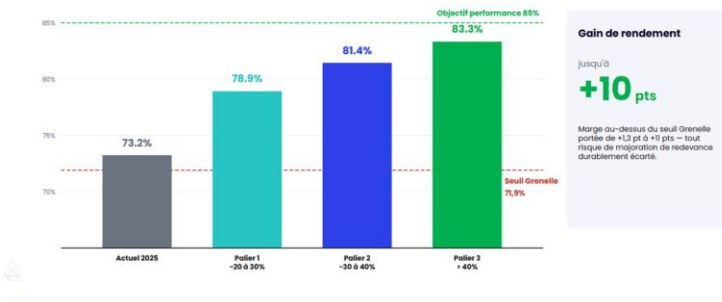
17

Délégation n° AEP 031-2026

Attribution de marché de prestation – Recherche de fuite

Projection du rendement réseau

À périmètre traité, le rendement global progresse nettement – bien au-delà du seuil réglementaire Grenelle, vers l'objectif de performance.



18

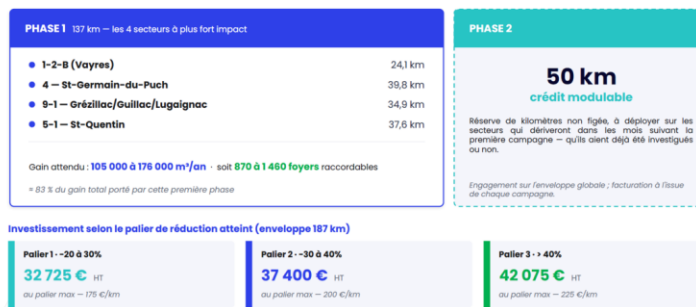
Monsieur le Directeur indique que le linéaire investigué de 187 km se ferait en 2 temps – 137 km en phase 1 (septembre 2026) et 50 km en phase 2 (à partir de novembre 2026).

Délégation n° AEP 031-2026

Attribution de marché de prestation – Recherche de fuite

Notre proposition : une enveloppe de 187 km en 2 temps

Frapper d'abord là où l'impact est maximal, puis garder un crédit modulable pour réagir aux dérives à venir.

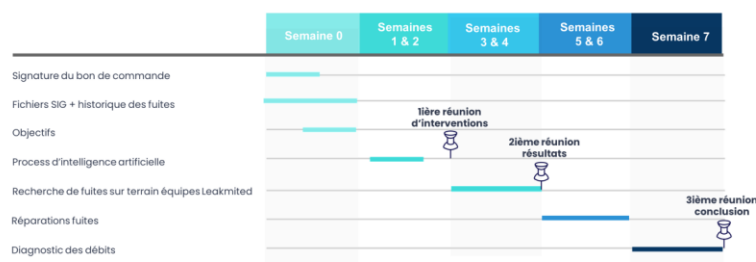


19

Monsieur le Directeur précise le planning d'intervention avec 3 réunions sur 7 semaines.

Délibération n° **AEP 031-2026**
 Attribution de marché de prestation – Recherche de fuite

• **Planning d'intervention :**



20

Discussions et interventions :

Madame la Présidente souligne l'importance de la recherche de fuite et les impacts immédiats sur les volumes perdus.

Eric BLOT s'interroge sur le contrôle des volumes économisés.

Monsieur le Directeur répond que la sectorisation permet de définir l'état initial et de confirmer les volumes économisés après la prestation.

Denis FABERES insiste sur le rapport coût/économies d'eau réalisables grâce à cette prestation. L'économie minimum, par cette prestation, de 126 000 m³ demande d'engager 42 075 € est sans commune mesure avec les investissements nécessaires pour le renouvellement de réseau.

Nicolas POIRIER souhaite connaître les actions engagées par SUEZ sur la recherche de fuite.

Madame la Présidente répond que les résultats obtenus jusqu'au milieu de l'année 2025 n'ont pas été satisfaisant de part un manque de moyens humains et techniques. Les actions engagées depuis sont nettement plus efficaces avec un chercheur de fuite dédié quasi exclusivement à notre contrat.

Monsieur le Directeur complète en précisant que cette mission spécifique permet de trouver davantage de fuites que SUEZ s'est engagé à réparer dans les plus brefs délais.

Nicolas POIRIER demande si la rémunération de SUEZ est indexé sur les résultats.

Monsieur le Directeur répond que oui avec un intérêt sur l'évolution du rendement de réseau notamment. Il précise que le délégataire est aujourd'hui pénalisé au regard des résultats obtenus.

Denis FABERES indique que le nombre de fuites trouvées par SUEZ de janvier à mai 2026 est de 13 par mois alors que LEAKMITED a trouvé 17 fuites en 15 jours (prestation 2025). Il rappelle que les enjeux de développement du territoire sont très importants et conditionnés à la préservation de la ressource en eau. La recherche de fuite fait partie des outils à actionner sur du très court terme.

Joachim BOISARD rappelle que la recherche de fuite n'est pas mesurée par les délégataires. Une société comme LEAKMITED engage de vrais spécialistes aguerris qui obtiennent d'excellents résultats avec une approche exhaustive et pertinente.

Samuel WICART demande si plusieurs devis ont été sollicités.

Monsieur le Directeur répond que seul LEAKMITED a été consulté compte-tenu de leur réactivité, des résultats de la campagne précédente et du système de rémunération pratiqué.

Samuel WICART souhaite savoir comment se déroule une recherche de fuite.

Denis FABERES répond que plusieurs techniques existent. La plus ancienne est la recherche acoustique qui donne de bons résultats sur des réseaux en fonte. On peut aussi injecter un gaz dans le réseau pour suivre le trajet de celle-ci. Des investigations par drone permettent de repérer des zones humides révélateur de fuite potentielle.

Madame la Présidente rappelle que le poste de chercheur de fuite chez SUEZ a longtemps été dépourvu de personnel pénalisant fortement les actions sur cette thématique.

Benoît GRIM souligne que les fuites sur branchements semblent être les plus nombreuses.

Denis FABERES confirme que le nombre de fuite sur branchement est plus important que le nombre de fuite sur canalisation. Toutefois, les fuites sur canalisation représentent des volumes de pertes beaucoup plus importants.

Monsieur le Directeur rappelle que la casse sur branchement est réparée si il s'agit d'une première altération et renouvelée si une fuite a déjà été prise en charge. Il est important de préciser que le renouvellement des réseaux engagé par la collectivité intègre le remplacement des branchements. De plus, le budget eau potable prévoit une opération – renouvellement de branchements – pour intervenir spécifiquement sur ces équipements.

Madame la Présidente souligne l'importance de la recherche de fuite et confirme la nécessité de réfléchir à la mise en œuvre de cette prestation sur le prochain contrat de délégation.

Décision :

Afin d'améliorer la performance du réseau d'eau potable, il est proposé au Comité Syndical de confier une mission de recherche de fuite à la société LEAKMITED. La prestation prévoit une rémunération maximale conditionnée par les résultats obtenus sur une période donnée.

L'intervention de cette société se fera en concertation avec l'exploitant du réseau afin que celui-ci permette l'accès aux équipements et assure la réparation des fuites trouvées.

Afin de pouvoir engager cette prestation dans les meilleurs délais, et compte-tenu de son inscription au budget primitif 2026, il est proposé au Comité Syndical de :

- Retenir le prestataire LEAKMITED pour un montant de 42 075,00 € H.T.,
- Autoriser la Présidente à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette prestation.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 23

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le choix de la société LEAKMITED pour réaliser une prestation de service de recherche de fuites sur le réseau d'eau potable.

Attribution de marché d'études et de travaux

Madame la Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical la programmation d'études et de travaux 2026 en eau potable et en assainissement collectif.

La **Présidente** demande à Monsieur le Directeur de commenter les consultations lancées.

AEP n°032/2026 – Attribution de marché d'étude en eau potable Diagnostic 4 forages

Objet :

La **Présidente** rappelle aux membres du Comité Syndical que la collectivité est tenue de réaliser des diagnostics décennaux sur les forages présents sur son territoire et notamment sur les communes de CADARSAC, GENISSAC, IZON et MOULON.

La **Présidente** demande à Monsieur le Directeur de commenter la consultation lancée. Elle précise que la Commission de Travaux, qui s'est réunie préalablement, propose de reporter le choix du bureau d'études après une phase de négociations à engager.

Monsieur le **Directeur** indique que la consultation comporte 1 lot. Il présente les critères de notation permettant de statuer sur le choix des candidats à retenir.

Délibération n° **AEP 032-2026**
Attribution de marché d'étude – Diagnostics Forage

• Critères de notation :

- La valeur technique de l'offre _____ 40 %
- Garanties et capacités techniques des candidats _____ 15 %
- Références professionnelles récentes sur des prestations de même nature et de même importance _____ 10 %
- Le prix des prestations _____ 30 %
- Le délai d'exécution _____ 5 %

Monsieur le **Directeur** décrit le projet d'étude en précisant les dates de la Commission de Travaux.

Délibération n° **AEP 032-2026**
 Attribution de marché d'étude – Diagnostics Forage

- **AEP – Diagnostics (décennaux) des 4 Forages**
 - CADARSAC / GENISSAC / IZON / MOULON
 - Le diagnostic (inspection vidéo, ...) concerne différents aspects :
 - état de l'ouvrage
 - son fonctionnement
 - son degré de vieillissement
 - ses possibilités de régénération
 - les conditions du suivi à mettre en œuvre pour assurer sa pérennité
- Consultation en application du code de la Commande Publique :
- dépôt des offres au 23/06/2026

Commission de Travaux le mardi 30/06 à 17h00

22

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** liste les bureaux d'études avec leur proposition.

Délibération n° **AEP 032-2026**
 Attribution de marché d'étude – Diagnostics Forage

Bureau d'études	Montant € HT					Délais (semaines)
	Phase 1 Canaudonne	Phase 2 Grand Barrail	Phase 3 Les Bouins	Phase 4 L'Oustalot Bis	Total	
GHI					50 640,00 €	4
HYDRO ASSISTANCE INGENIERIE					36 207,00 €	16 (ramené à 4*2)

23

Monsieur le **Directeur** explicite les notes attribuées pour les bureaux d'études

Délibération n° **AEP 032-2026**

Attribution de marché d'étude – Diagnostics Forage

Bureau d'études	Montant HT	Note finale					Classement final
	Base / Variante	VT 40	G-R 25	€ 30	Délais 5	T 100	
GHI	50 640,00 €	36	24	21,4	2	86,4	1
HYDRO ASSISTANCE INGENIERIE	36 207,00 €	33	20	30,0	5	85,0	2

24

Monsieur le **Directeur** rappelle que la Commission de Travaux, qui s'est réunie préalablement, a proposé de reporter le choix du bureau d'études après une phase de négociations à engager sur les volets technique et financier.

Décision :

Madame la Présidente propose de reporter le choix du bureau d'études après une phase de négociations technique et financière à engager.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ce report.

n°013/2026 – Attribution de Marchés d'études en assainissement collectif : Diagnostics périodiques de la collecte et des traitements GENISSAC / MOULON / NERIGEAN

Objet :

La **Présidente** rappelle aux membres du Comité Syndical que la collectivité est tenue de réaliser des diagnostics périodiques sur les dispositifs de collecte et de traitements présents sur son territoire et notamment sur les communes de GENISSAC, MOULON et NERIGEAN.

La **Présidente** demande à Monsieur le Directeur de commenter la consultation lancée.

Monsieur le **Directeur** indique que la consultation comporte 1 lot. Il présente les critères de notation permettant de statuer sur le choix des candidats à retenir.

Délibération n° **AC-013-2026**

Attribution de marché d'étude – Diagnostics périodiques

• Critères de notation :

- La valeur technique de l'offre _____ 35 %
- Garanties et capacités techniques des candidats _____ 15 %
- Références professionnelles récentes sur des prestations de même nature et de même importance _____ 10 %
- Le prix des prestations _____ 20 %
- Le délai d'exécution _____ 20 %

25

Monsieur le **Directeur** décrit le projet de travaux en précisant les dates de dépôt et de réunion de la Commission de Travaux.

Délibération n° **AC-013-2026**

Attribution de marché d'étude – Diagnostics périodiques

- **AC – Diagnostics périodiques – GENISSAC / MOULON / NERIGEAN**
 - Système de collecte (gravitaire et refoulement) et Unités de traitement (3 STEP)
 - 4 phases :
 - recueil des données
 - campagne de mesures
 - localisation précise des anomalies
 - synthèse avec programmation de travaux
- Consultation en application du code de la Commande Publique :
- dépôt des offres au 23/06/2026

Commission de Travaux le mardi 30/06 à 17h00

26

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** explicite les diagnostics périodiques et liste les bureaux d'études avec leur proposition.

Délibération n° **AC 013 2026**

Attribution de marché d'étude – Diagnostics périodiques

Bureau d'études	Montant HT					Délais (mois)
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Total	
SARP SUD-OUEST	14 640,00 € 27 880,00 €	29 250,00 € 29 250,00 €	62 120,30 € 39 749,90 €	3 120,00 € 3 120,00 €	109 130,30 € 99 999,90 €	15,25 15,00
SAS IRH INGENIEUR CONSEIL	22 600,00 €	23 400,00 €	72 899,05 €	6 100,00 €	124 999,05 €	12,50
ALTEREO	18 770,00 €	21 390,00 €	87 361,35 €	5 760,00 €	133 281,35 €	7,50
VERDI INGENIERIE SUD-OUEST	17 725,00 €	30 800,00 €	74 358,20 €	5 900,00 €	128 333,20 €	11,00
ECR ENVIRONNEMENT SUD-OUEST / WI-RESEAUX	19 825,00 €	28 850,00 €	33 530,00 €	8 215,00 €	90 420,00 €	18,00
ETUDES ENVIRONNEMENT SERVICES / AQUALIS	15 818,00 €	26 404,00 €	30 832,60 €	4 664,70 €	77 719,30 €	8,00

27

Monsieur le **Directeur** explicite les notes attribuées pour les bureaux d'études. ETUDES ENVIRONNEMENT SERVICES / AQUALIS présente la meilleure offre pour un montant de prestation de 77 719,30 € HT avec un délai de 8 mois.

Délibération n° **AC 013 2026**

Attribution de marché d'étude – Diagnostics périodiques

Bureau d'études	Montant HT Base / Variante	Note finale					Classement final
		VT 35	G-R 25	€ 20	Délais 20	T 100	
ETUDES ENVIRONNEMENT SERVICES / AQUALIS	77 719,30 €	23	24	20,00	20	87,00	1
ALTEREO	133 281,35 €	30	23	11,66	20	84,66	2
SARP SUD-OUEST	109 130,30 € 99 999,90 €	32 34	21 21	14,24 15,54	12 12	79,24 82,54	6 3
SAS IRH INGENIEUR CONSEIL	124 999,05 €	33	22	12,44	15	82,44	4
VERDI INGENIERIE SUD-OUEST	128 333,20 €	31	22	12,11	16	81,11	5
ECR ENVIRONNEMENT SUD-OUEST / WI-RESEAUX	90 420,00 €	22	18	17,19	10	67,19	7

28

Décision :

La Commission de Travaux réunie le 30 juin 2026 a étudié les candidatures.

Afin de pouvoir engager cette étude dans les meilleurs délais, et compte-tenu de son inscription au budget primitif 2026, il est proposé au Comité Syndical de :

- Retenir le bureau d'études ETUDES ENVIRONNEMENT SERVICES / AQUALIS pour un montant de 77 719,30 € HT,
- Autoriser la Présidente à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 23

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le choix du bureau d'études ETUDES ENVIRONNEMENT SERVICES / AQUALIS pour la réalisation des diagnostics périodiques de GENISSAC / MOULON / NERIGEAN.

AC n°014/2026–Attribution de Marchés de Travaux en assainissement collectif : Modification du réseau d'assainissement collectif avec poste de relevage Secteur Hondeyre - IZON

Objet :

La **Présidente** rappelle aux membres du Comité Syndical le projet de modification du réseau d'assainissement collectif et de mise en place d'un poste de relevage sur le secteur La Hondeyre à IZON.

La **Présidente** demande à Monsieur le Directeur de commenter la consultation lancée.

Monsieur le **Directeur** indique que la consultation comporte 2 lots. Il présente les critères de notation permettant de statuer sur le choix des candidats à retenir.

Délibération n° **AC-014-2026**

Attributions de marchés de travaux – Canalisations / PR

• Critères de notation :

- La valeur technique de l'offre _____ 30 %
- Garanties et capacités techniques des candidats _____ 10 %
- Références professionnelles récentes sur des prestations de même nature et de même importance _____ 10 %
- Le prix des prestations _____ 30 %
- Le délai d'exécution _____ 20 %

29

Monsieur le **Directeur** décrit le projet de travaux en précisant les dates de dépôt, de négociations et de réunion de la Commission de Travaux.

Délibération n° **AC-014-2026**

Attributions de marchés de travaux – Canalisations / PR

- **AC – IZON – Secteur La Hondeyre**
 - Suppression du réseau de vide remplacé par un PR,
 - Création d'une conduite de refoulement de 370 ml,
 - Création d'un réseau de collecte de 400 ml en FONTE,
 - 70 branchements à reprendre.
- **AC – IZON – Secteur La Hondeyre**
 - Mise en place d'un PR.
- Consultations en application du code de la Commande Publique :
 - dépôt des offres au 23/06/2026 + négociations au 29/06/2026

Commission de Travaux le mardi 30/06 à 17h00

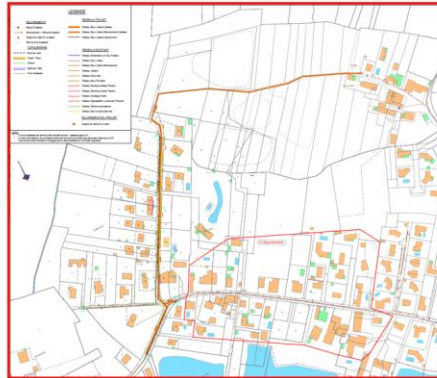
30

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** explicite le projet et liste les entreprises avec leur proposition et rappelle les estimations du Maître d'Œuvre qui s'élèvent à 335 000,00 € HT (canalisations et branchements) et à 70 000,00 € HT (poste de relevage).

Délibérations n° **AC 014-2026**

Attributions de marchés de travaux – Canalisations / PR



Création d'un réseau de collecte de 400 ml en FONTE avec suppression du réseau de vide remplacé par un PR
 Estimation SOCAMA : 335 000,00 € HT (canalisations et branchements) / 70 000,00 € HT (PR)

31

Monsieur le **Directeur** liste, pour le lot 1 (canalisations et branchements), les entreprises avec leur proposition.

Délibération n° **AC 013-2026**

Attribution de marché de travaux – Canalisations - Lot 1

Entreprise	Montant HT		Délais (semaine)
	Base / Variante	Base / Variante ajustée	
G&M TP	265 827,00 €	265 827,00 €	14 / 14
GIESPER	498 979,75 €		16
CHANTIERS D'AQUITAINE	380 334,00 €		19
SOC	299 852,60 €	281 861,44 €	14 / 14
NOVELLO	300 000,25 €	295 000,00 €	12 / 12
EIFFAGE	324 236,00 €	317 751,28 €	12 / 12
FAYAT TP	Courrier de non-réponse		
CANASOUT	364 836,00 €		14
	344 232,00 €		14
	339 852,00 €		14

Estimation SOCAMA : 335 000,00 € HT

32

Monsieur le **Directeur** explicite les notes attribuées pour les retenues pour la phase négociations pour le lot canalisations et branchements. L'entreprise G&M TP présente la meilleure offre pour un montant de travaux de 265 827,00 € HT avec un délai de 14 semaines.

Délibération n° **AC 013-2026**

Attribution de marché de travaux – Canalisations - Lot 1

Entreprise	Montant HT		Note avant négociation				Note finale		Classement final
	Base / Variante	Base / Variante ajustée	VT 50	€ 30	Délais 20	T 100	€ 30	T 100	
G&M TP	265 827,00 €	265 827,00 €	44	30,00	18	92,00	30,00	92,00	1
NOVELLO	300 000,25 €	281 861,44 €	44	26,58	20	90,58	27,03	91,03	2
EIFFAGE	324 236,00 €	295 000,00 €	44	24,60	20	88,60	25,10	89,10	3
SOC	299 852,60 €	317 751,28 €	42	26,60	18	86,60	28,29	88,29	4

Estimation SOCAMA : **335 000,00 € HT**

33

Monsieur le **Directeur** liste, pour le lot 2 (poste de relevage), les entreprises avec leur proposition.

Délibération n° **AC 013-2026**

Attribution de marché de travaux – PR - Lot 2

Entreprise	Montant HT		Délais (semaine)
	Base / Variante	Base / Variante ajustée	
CPB	56 607,82 €	56 041,74 €	7 / 7
SOC	59 605,00 € 68 105,00 €	58 905,00 € 67 405,00 €	6 / 6 6 / 6
SEIHE (groupement avec EIFFAGE)	59 941,94 €	59 941,94 €	6 / 6
ATH (groupement avec G&M TP)	60 700,00 €	57 500,00 €	8 / 8

Estimation SOCAMA : **70 000,00 € HT**

34

Monsieur le **Directeur** explicite les notes attribuées pour les retenues pour la phase négociations pour le lot poste de refoulement. L'entreprise CPB présente la meilleure offre pour un montant de travaux de 56 041,74 € HT avec un délai de 7 semaines.

Délibération n° **NC 014-2026**

Attribution de marché de travaux – PR - Lot 2

Entreprise	Montant HT		Note avant négociation				Note finale		Classement final
	Base / Variante	Base / Variante ajustée	VT 50	€ 30	Délais 20	T 100	€ 30	T 100	
CPB	56 607,82 €	56 041,74 €	45	32,17	19	96,17	30,00	95,00	1
SEIHE (grt avec EIFFAGE)	59 941,94 €	59 941,94 €	44	30,38	20	94,38	28,05	93,05	2
SOC	59 605,00 € / 68 105,00 €	58 905,00 € / 67 405,00 €	43	30,55	20	93,55	28,54	91,54	3
			44	26,74	20	90,74	24,94	88,94	5
ATH (grt avec G&M TP)	60 700,00 €	57 500,00 €	46	30,00	18	94,00	29,24	91,24	4

Estimation SOCAMA : **70 000,00 € HT**

35

Joachim BOISARD précise que les interventions sur le réseau d'assainissement d'IZON et de VAYRES consistent soit à délester le système sous-vide en le basculant sur du gravitaire soit à mettre en œuvre des regards monoblocs étanches pour limiter l'intrusion d'eaux parasites. Il indique que ce projet intègre ce type de regard sur le réseau gravitaire qui sera mis en œuvre.

Emmanuel LE BLOND DU PLOUY s'interroge sur la responsabilité du choix technique du système sous-vide entre les municipalités et le Syndicat.

Monsieur le **Directeur** indique que ce sont les municipalités qui ont fait ce choix car à l'époque de la mise en œuvre des premiers tronçons, le Syndicat n'était pas compétent sur l'assainissement.

Denis FABERES précise qu'à l'époque le système sous-vide apparaissait comme un procédé novateur (notamment développé aux Pays-Bas) parfaitement adapté au topographie plate avec une présence de nappe affleurante. Il souligne que les riverains du secteur de la Hondeyre sont systématiquement impactés par les épisodes pluvieux qui saturent le réseau d'assainissement public et débordent sur les parties privatives.

Madame la **Présidente** souligne que ce type de travaux a déjà été réalisé sur d'autres secteurs d'IZON et que la collectivité sera amenée dans les 3 prochaines années à poursuivre ses investissements sur les communes concernées par l'assainissement sous-vide. Elle précise que ces réhabilitations sont actuellement prioritaires et que les extensions demandées par d'autres territoires seront aussi étudiées avec bienveillance.

Emmanuel LE BLOND DU PLOUY demande si ces problématiques sont récentes ou s'accroissent depuis plusieurs années.

Madame la **Présidente** répond que le système sous-vide s'est fragilisé au fil du temps et a notamment été impacté par les fortes augmentations de population sur les territoires de IZON et de VAYRES.

Monsieur le **Directeur** confirme l'impact des nouvelles constructions et le manque d'adaptation du système auquel s'ajoute l'évolution des événements climatiques avec des épisodes pluvieux de plus fortes densités (beaucoup de pluies en peu de temps).

Denis FABERES rappelle le fonctionnement du système d'assainissement indiquant que chaque habitation est raccordée gravitairement à une bache de transfert dans laquelle les effluents sont aspirés dans une conduite qui est reliée à la station d'épuration. Il précise que les pompes à vide sont soumises à de nombreuses contraintes et plus particulièrement en périodes pluvieuses générant des dysfonctionnements sur l'ensemble du système. Il souligne que le procédé est techniquement fiable mais bien trop sensible aux variations hydrauliques provoquées par les pluies abondantes.

Madame la **Présidente** rappelle que ce choix technique a été fait dans les années 1980 et l'héritage doit être assumé en engageant les travaux nécessaires.

Décision :

La Commission de Travaux réunie le 30 juin 2026 a étudié les candidatures.

Afin de pouvoir engager ces travaux dans les meilleurs délais, et compte-tenu de leurs inscriptions au budget primitif 2026, il est proposé au Comité Syndical de :

- Retenir l'entreprise G&M TP pour le lot canalisations pour un montant de 265 827,00 € HT,
- Retenir l'entreprise CPB pour le lot poste refoulement pour un montant de 56 041,74 € HT,
- Autoriser la Présidente à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 23

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le choix des entreprises G&M TP (lot canalisations et branchements) et CPB (lot poste de refoulement) pour la réalisation de ces travaux d'assainissement collectif.

Questions diverses

Madame la **Présidente** sollicite les membres présents sur les questions diverses.

Nicolas POIRIER souhaite savoir si la coordination entre SUEZ et LEAKMITED s'est bien passée sur la première campagne de recherche de fuites en 2025.

Madame la **Présidente** confirme que les deux acteurs ont parfaitement respecté leurs engagements.

Emmanuel LE BLOND DU PLOUY s'interroge sur l'opportunité de quantifier (limiter ou exclure) la recherche de fuite du prochain contrat de délégation.

Madame la **Présidente** répond que la réflexion est en cours.

Joachim BOISARD prend l'exemple des contrats de délégation de BORDEAUX Métropole qui comportaient des intéressements. Il indique que le délégataire s'arrangeait pour équilibrer les bonus et les malus selon les actions qu'il souhaitait engager.

Emmanuel LE BLOND DU PLOUY rappelle que le développement des territoires est conditionné à la disponibilité de la ressource en eau mettant l'exploitation de ce service public au cœur des préoccupations.

Samuel WICART s'interroge sur de futures campagnes de recherche de fuites sur des territoires non audités lors des investigations 2025 et 2026.

Monsieur le **Directeur** rappelle que le choix des territoires est dicté par l'outil sectorisation qui identifie les réseaux fuyards. Il précise que ces secteurs évoluent et que les prochains territoires à auditer n'ont pas encore fait l'objet de recherche.

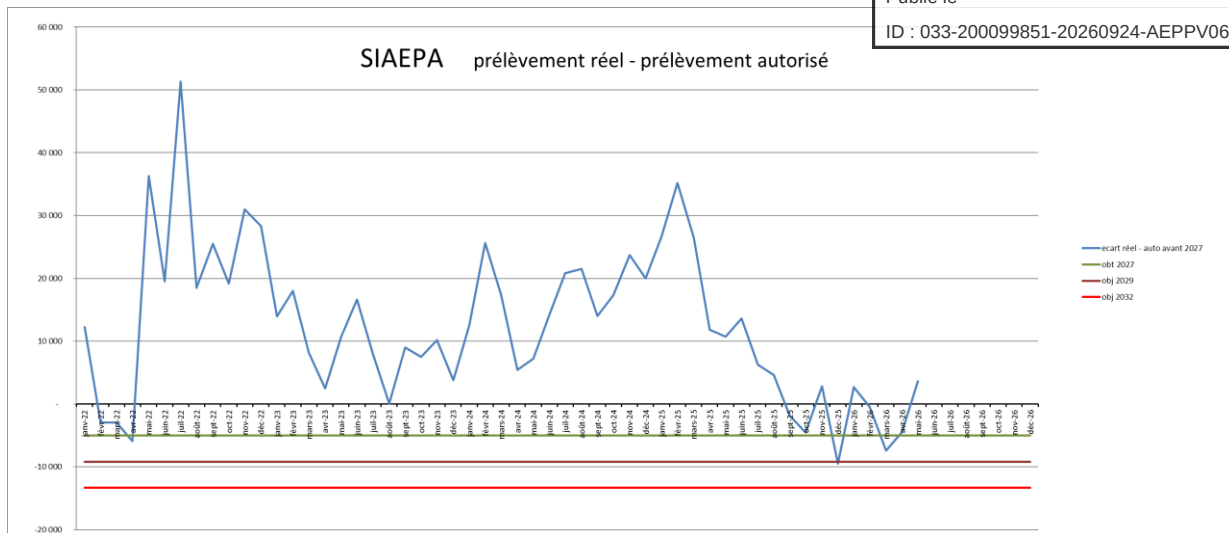
Denis FABERES confirme le choix des territoires pour la recherche de fuites 2026 grâce à l'outil sectorisation.

Joachim BOISARD indique que Denis FABERES produit une analyse mensuelle des volumes prélevés qui pourra être complétée par les volumes consommés grâce à la télérelève.

Emmanuel LE BLOND DU PLOUY rappelle que la gestion patrimoniale et l'exploitation doivent maintenir le réseau d'eau potable dans un état compatible avec les exigences d'aujourd'hui et de demain.

Eric BLOT s'étonne que les regards à assembler puissent être encore mis en œuvre compte tenu des impacts à terme.

Denis FABERES indique que les normes réglementaires le permettent. Il présente ensuite la courbe de prélèvements avec une diminution mensuelle sensible depuis juin 2025 avec un niveau correspondant à l'autorisation atteint depuis septembre 2025. Il souligne que depuis le 21 mai 2026 (date de la 1^{ière} canicule) les volumes prélevés ont augmenté.



Emmanuel LE BLOND DU PLOUY souligne que les Syndicats sont très surveillés par les services de l'Etat et qu'il faudra être très vigilant à l'avenir sur les potentielles nouvelles exigences imposées à nos structures.

Nicolas POIRIER précise que le ratio du montant de la prestation pour la recherche de fuite ramené au nombre d'abonnés justifie cet investissement.

Jean-Marie BAGGIO demande si la télérelève est déployée à 100%.

Madame la **Présidente** précise que la télérelève est totalement déployée et qu'il reste quelques cas difficiles (moins de 500 abonnés).

Denis FABERES souligne que la télérelève est un outil déterminant pour la protection de la ressource en eau tant en domaine privé que public.

Samuel WICART demande si la télérelève doit obligatoirement être déployée par les collectivités.

Monsieur le **Directeur** répond que le Plan Eau de 2023 prévoyait une mise en place généralisée de la télérelève sans contrainte de calendrier.

Denis FABERES précise que les nouvelles constructions sur notre territoire, et ce depuis le démarrage du déploiement, sont obligatoirement équipées d'un compteur avec télérelève.

Madame la **Présidente** propose de retenir une date pour le prochain Comité Syndical, à savoir, le mercredi 23 septembre 2026 dans la salle de réunion du Bâtiment Syndical (date à confirmer).

Madame la **Présidente** remercie les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h29.

La Secrétaire de séance,

Stéphanie CATENAT

La Présidente,

Eve RIBES